



EXPOSITIONS RÉGIONALES D'ÉLEVAGE 2008

Du Doggen Club de France, le Club Français du Dogue Allemand,



Site internet : <http://www.doggenclub.com/>
(Affilié à la Société Centrale Canine agréée par le Ministère de l'Agriculture)

FEUILLE D'ENGAGEMENT

à adresser à l'organisateur (une feuille par chien)

PAS DE CAGES

N°	LIEU ET DATE RÉGIONALES	JURY PRESENTI (*)	ORGANISATEUR	ENGAGEMENT À :	CLÔTURE Inscription	
4	LE BREUIL (71670) 29 juin 2008	Mme Régine CHOISY - M. Claude VOILET	Renaud & Catherine CHARCIAREK ☎ : 03.26.67.72.51 Engagement internet : www.cedia.fr Engagement courrier : CEDIA expo BREUIL Doggen 31230 COUEILLES	<input type="checkbox"/>	18 juin 2008	Journée de formation sur le standard la veille de l'expo
5	MOLLIENS-DREUIL (80540) 27 juillet 2008	M. Salvatore GIANNONE (B) - M. David GATTEGNO	Pascale GERARD ☎ : 03.22.90.52.35 Engagement internet : www.cedia.fr Engag. Courrier : CEDIA expo MOLLIENS Doggen 31230 COUEILLES	<input type="checkbox"/>	17 juillet 2008	
6	CAHORS (46000) 09 août 2008	M. Jean-François MARTIN	Martine EL BATOUTI ☎ : 05.63.95.79.73 Engagement internet : www.cedia.fr Engagement courrier : CEDIA expo CAHORS Doggen 31230 COUEILLES	<input type="checkbox"/>	30 juillet 2008	
7	EYRARGUES (13630) 12 octobre 2008	D ^r Gérard MIGNOT - M. José GARCIA-ABAD	Véronique MAUNDER ☎ : 04.42.02.81.21 Engagement internet : www.cedia.fr Engag. Courrier : CEDIA expo EYRARGUES Doggen 31230 COUEILLES	<input type="checkbox"/>	02 octobre 2008	

(*) : La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

À REMPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE AFIN D'ÉVITER TOUTE ERREUR AU CATALOGUE

NOM & ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE : PAYS :

TÉL. / PORTABLE : E-MAIL :

NOM DU CHIEN :

SEXE : COULEUR : NÉ (E) LE :

N° LOF : / N° TATOUAGE/PUCE :

NOM DU PÈRE :

NOM DE LA MÈRE :

NOM DU PRODUCTEUR :

Réservé à l'organisation
N° enreg. : _____

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé LISEZ BIEN LE RÈGLEMENT	Droits d'inscription aux concours		
	Membre du DCF ? →	Non : <input type="checkbox"/>	Oui : <input type="checkbox"/>
	NB : Pour bénéficier du tarif dégressif, les chiens doivent appartenir au même propriétaire		
1 ^{er} chien, Classes Champion, Ouverte, Intermédiaire et Jeune :	40,00 € <input type="checkbox"/>	28,00 € <input type="checkbox"/>	
2 ^e et 3 ^e chien(s) (chacun), Classes Champion, Ouverte, Intermédiaire et Jeune :	35,00 € <input type="checkbox"/>	24,50 € <input type="checkbox"/>	
4 ^e chien et suivants (chacun), Classes Champion, Ouverte, Intermédiaire et Jeune :	30,00 € <input type="checkbox"/>	21,00 € <input type="checkbox"/>	
Classes Débutant, Puppy et Baby :	30,00 € <input type="checkbox"/>	21,00 € <input type="checkbox"/>	
Gris Bigarré de Noir inscrit au LOF quelle que soit la classe :	30,00 € <input type="checkbox"/>	21,00 € <input type="checkbox"/>	
Classe Vétéran :	10,00 € <input type="checkbox"/>	7,00 € <input type="checkbox"/>	
MONTANT INSCRIPTION CHIEN :			
Demande de Test d'Aptitude Naturelle (T.A.N.) Age mini 15 mois tarif : 3.55 € :		_____ €	
TOTAL ENGAGEMENT (inscription chien + demande T.A.N.) :		_____ €	
Adhésion DCF (<i>chèque séparé</i>) France : cotisation simple 45 € - couple 72 € (dont droit d'entrée) :		_____ €	

Je déclare sincères et véritables les renseignements mentionnés ci-dessus. D'autre part, je déclare avoir pris connaissance des obligations figurant au verso de cette même feuille - et qui résultent pour moi du présent engagement, obligations que j'accepte sans restriction ni réserve.

Fait à : _____ Le : _____ Signature du propriétaire :

JOINDRE OBLIGATOIREMENT À TOUTE DEMANDE D'ENGAGEMENT :

- UNE ENVELOPPE TIMBRÉE AU TARIF EN COURS pour l'envoi du récépissé d'engagement
- LE RÈGLEMENT : chèque à l'ordre du DOGGEN CLUB de FRANCE : mandat à l'ordre de M. SIERRA - D.C.F. :
- LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IMMATRICULATION AU FICHER CENTRAL (tatouage ou puce)
- LA PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT ANTIRABIQUE POUR LES EXPOSANTS ÉTRANGERS ET LES CHIENS EN PROVENANCE DU 77
- LA PHOTOCOPIE DES TITRES (HOMOLOGUÉS) POUR LA CLASSE CHAMPION

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT :

L'exposant accepte de façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de l'exposition mentionnés ci-dessous.

En conséquence, l'exposant exonère spécialement et entièrement le club de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers ...) survenus à son chien ou causés par lui à lui-même ou à autrui.

L'exposant certifie sur l'honneur que son chien ou son chenil n'est pas, à sa connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici le jour de l'exposition.

L'exposant déclare en outre ne faire partie d'aucune société ou club non affilié à la S.C.C., ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

DÉBUT DES JUGEMENTS : 9 heures

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

DROITS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS : Les dogues engagés doivent être la propriété de l'exposant.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf pour les lots d'élevage et la classe reproducteur
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition
- conformément à la loi, tout chien né après le 1^{er} mai 2004 ayant les oreilles coupées

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des récompenses réservées aux membres du Club, il faut être à jour de sa cotisation.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son dogue.

Il sera envoyé à l'exposant un accusé de réception qui devra être présenté au secrétariat de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE : Le Service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi - tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition - des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. Il est nécessaire de se munir du carnet de vaccination du chien.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

Classe champion : Pour les chiens titulaires des titres de Champion National ou International. (Joindre justificatifs)

Classe ouverte : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe intermédiaire : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe jeune : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe débutant : Pour les chiens âgés de 9 à 12 mois comptés au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe puppy : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

Classe baby : Pour les chiens âgés de 3 à 6 mois.

Classe vétéran : Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans au jour de l'ouverture de l'exposition.

Classe élevage * : Pour au moins 3 chiens d'une même couleur issus d'un même élevage, inscrits dans une classe individuelle.

Classe de lot d'élevage * : Le reproducteur accompagné de 3 chiens minimum, d'une même variété, issus de ce géniteur et inscrits dans une classe individuelle.

Gris bigarré de noir : Classe *Hors Concours* dans laquelle pourront être montrés les *sujets inscrits au L.O.F* de cette couleur, *tous âges confondus*. Aucun qualificatif ne pourra être attribué, les chiens auront une *appréciation* commentée par le(s) juge(s). Il y aura possibilité d'en retenir certains (liches et étalons) pour la reproduction, selon des modalités clairement définies (cf. *Trait d'Union*).

(*) : Les engagements en lots d'élevage et en classe reproducteur se font exclusivement « au poteau », c'est-à-dire, sur place, le jour de l'exposition

- l'examen de confirmation - si demande exprimée par le propriétaire au recto - sera fait après jugement du chien en classe individuelle (confirmation possible à compter de 15 mois)

N.B : Dans certaines expositions organisées par le Club, les jugements se font sans classement.

Les jugements peuvent s'effectuer avec un juge individuel ou par un jury collégial.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de **80 €** qui restera acquise au D.C.F. si, après examen, ces réclamations sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres du comité du D.C.F. présents.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par le D.C.F., avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées à la Société Centrale Canine :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur
- les exposants qui auront fait une fausse déclaration
- les exposants qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité
- les exposants qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte à l'intégrité des Juges, du Doggen Club de France et de la Société Centrale Canine
- les exposants qui auront remplacé un chien par un autre

TRÈS IMPORTANT - PROPHYLAXIE DE LA RAGE

POUR LES CHIENS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER : SE MUNIR DU CERTIFICAT ANTI-RABIQUE